

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 67 (1987)
Heft: 3

Artikel: Point de vue : un conflit maritime franco-suisse
Autor: Keller, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du tonique à ROSCOFF Vitalité-Santé-Détente

Depuis 1898, l'institut Roc-Kroum met à votre disposition ses moyens techniques et médicaux toujours réactualisés et complétés par de plus récents qui en font son originalité et son dynamisme.

A l'institut de thalassothérapie de Roc-Kroum on réapprend à vivre avec bon sens, à respirer, à regarder la nature, à vivre dans ce milieu privilégié au rythme des marées.

De plus la ville de Roscoff vous offre une multitude d'activités dans un cadre historique, baignée par le Gulf Stream.

Pour tous renseignements :

Institut de thalassothérapie
B.P. 28 - 29211 ROSCOFF
Tél. : 98.69.72.15

Exportateurs suisses

Les services de la **Chambre de Commerce Suisse en France**, 16, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
Tél. : (1) 42.96.14.17 sont à votre disposition pour vous aider à vous implanter sur le marché français :

- Étude de marché ; recherche de représentant-importateur ; liste d'adresses dans tous domaines.
- Renseignements financiers confidentiels sur partenaires ou clients éventuels.
- Création de votre succursale ou filiale en France.
- Démarches diverses auprès de l'Administration française.
- Si vous exposez à un salon professionnel en France, nos Services peuvent agir en tant que représentant fiscal de votre entreprise et récupérer ainsi la T.V.A. que vous versez pour la location du stand et les prestations variées qui en découlent.
- Mise à disposition d'une salle de réunion pour vos rendez-vous, présentation de petits matériels, etc.

Alors n'hésitez pas ! Demandez une documentation sur nos services pour lesquels nos Adhérents bénéficient de la gratuité ou de tarifs très préférentiels.

Point de vue

Un conflit maritime franco-suisse

Paul Keller,
Journaliste

Au début du mois d'octobre, la compagnie d'armement maritime suisse de Bâle, Keller Shipping, a saisi la Commission de la Communauté européenne d'un litige ancien et agaçant : le refus de libre accès – dans les limites communautaires – au marché français du fret maritime et donc cas de discrimination arbitraire du pavillon de ligne suisse. Cette affaire constitue l'un des contentieux franco-suisses sur lequel, malheureusement, les efforts diplomatiques n'ont abouti à ce jour à aucun résultat concret. De quoi s'agit-il ?

Depuis une bonne quarantaine d'années, l'armateur bâlois assure un service de ligne régulier entre Gènes, Marseille, Barcelone et les ports d'Afrique occidentale de Dakar à pointe-Noire (Congo). On sait que pour le trafic maritime entre l'Europe et l'Afrique occidentale le port de Marseille revêt une importance particulière : c'est en effet par Marseille que transite à peu près la moitié du tonnage européen à destination et en provenance de cette région africaine. Keller Shipping y tient traditionnellement une place de choix acquise grâce à la qualité élevée du service offert.

En octobre 1983 est entré en vigueur le Code de la C.N.U.C.E.D. (Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement) aux termes duquel, dans le trafic de ligne, les pays en développement peuvent prétendre pour leurs propres flottes à 40 % du fret qui leur est destiné ou qui provient de chez eux, les 40 % suivants pouvant être transportés par les bateaux battant pavillon du pays industriel partenaire et les 20 % restants étant laissés à la libre disposition du marché.

Par la suite, cette répartition quelque peu arbitraire du fret a été complétée par une réglementation de la Communauté européenne et une décision du Conseil de l'O.C.D.E. par lesquelles est créé un marché unique et ouvert à tous pour les 60 % du fret non-réservé au pavillon du pays partenaire en dévelop-

pement. Par conséquent, les armateurs battant n'importe quel pavillon européen, américain, japonais ou australien – dans la mesure où il s'agit de navigations de ligne – ont liberté d'accès au marché de ces 60 % du fret ouest-africain.

Le conflit de pavillon avec la Suisse se situe exactement au point où les sociétés d'armements françaises ne tiennent pas compte des décisions de la Communauté et de l'O.C.D.E. et, considérant que « les 40 % de la C.N.U.C.E.D. » leur appartiennent en propre, refusent à la seule compagnie suisse de ligne l'accès aux 60 % convenus par les gouvernements.

On comprend difficilement qu'en dépit des représentations faites au plus haut niveau, les autorités françaises, pourtant attachées aux règles de la libre concurrence (renforcées il y a quelques mois par M. Balladur), n'entreprennent rien pour mettre de l'ordre dans une situation inacceptable du point de vue européen comme du point de vue suisse. Faut-il rappeler que depuis 1980 le transport maritime dans les échanges franco-suisses a accumulé des excédents de plus de trois cents millions de francs à l'avantage de la France ? Qu'en Suisse, les sociétés d'armements françaises jouissent de la pleine liberté d'accès au marché du fret... alors que le seul armateur de ligne suisse est contraint de passer sous les Fourches Caudines d'un protectionnisme de pavillon que rien ne justifie.